

ASSOCIATION POUR LA DEFENSE DE L'ENVIRONNEMENT
ET LA MAITRISE DE L'URBANISATION A BRETIGNY-SUR-ORGE
39 Bd de France à Brétigny (Association loi de 1901)

ADEMUB INFO

Bulletin de Liaison

A O U T 1997

A nos adhérents

DECHETS INDUSTRIELS:

BRETIGNY, 1ère COMMUNE POUBELLE

DE L'ESSONNE ?

Début juillet nous avons fait part aux Brétignolais de nos inquiétudes concernant l'installation très discrète au départ, d'une des industries de tri de déchets des plus polluantes, en bordure du quartier La Moinerie/Jean Rongière, 36 à 42 avenue de la Commune de Paris (route de Marolles). La Société SOREDIV qui dirige cette installation n'a pas craint de lancer une activité réduite avant même le début de l'enquête de façon à nous mettre devant le fait accompli.

Dès le 7 juillet, l'ADEMUB a fait connaître officiellement au Commissaire-Enquêteur ses objections détaillées et invité les Brétignolais à faire connaître leur opinion sur le registre d'enquête publique ouvert à cet effet; la publicité légale n'ayant pas été respectée, le Préfet a prolongé l'enquête ouverte jusqu'au 5 août.

Rappelons qu'il s'agit principalement de stocker et trier les déchets industriels provenant d'installations "classées" ainsi que les métaux ferreux ou non ferreux (c'est-à-dire les déchets les plus nuisibles, mis à part l'industrie atomique et ses équivalents). Cette installation très polluante dans une zone à dominante artisanale et à proximité des pavillons (il y a 3 pavillons contigus) va à l'encontre de l'hygiène générale. Les odeurs et les bruits d'une industrie fonctionnant en continu jour et nuit ne sont pas pris en considération, la non-étanchéité du sol entraînera la pollution des eaux des nappes phréatiques qui se retrouveront dans la vallée de l'Orge et qu'il faudra dépolluer ensuite aux frais des contribuables. D'autre part, l'avenue de la Commune de Paris est inadaptée à ce trafic, aucun plan de circulation sérieux n'existe et la quantité prévue, 180.000 tonnes par an, soit 600 tonnes par jour ouvrable, entraînera une circulation de l'ordre de 120 poids lourds au moins, insupportable pour le trafic quotidien.

Enfin, il n'y a pas de disposition prévue pour le quartier en cas d'incendie ou d'explosion.

Le 12 juillet l'ADEMUB a fait connaître au Préfet de l'Essonne son opposition à cette installation qui ferait de Brétigny si elle était autorisée (avec le centre de la Stanexel dans la zone des Cochets), la première commune-poubelle de l'Essonne (246.000 tonnes/an de capacité au total).

La logique voudrait pourtant que l'on répartisse harmonieusement ces centres de transit dans le département.

L'affaire n'est pas exempte de manoeuvres : par courrier adressé à toutes les personnes ayant protesté sur le registre d'enquête, le Maire rassure et fait savoir qu'il a donné un "avis très défavorable" annexé au registre.

En réalité, cet avis n'est que "défavorable" et ne porte que sur les activités "ordures ménagères" et "combustion" pour lesquelles aucun tonnage n'est prévu. Or la SOREDIV a adressé à l'ADEMUB une lettre recommandée le 15 juillet 97 nous faisant savoir qu'elle n'exercera pas ces activités.

Dans ces conditions l'avis du Maire donne en fait le feu vert à la SOREDIV pour les 180.000 tonnes de déchets industriels d'installations classées et de métaux ferreux ou non.

Par lettre recommandée du 25 juillet 1997, nous avons demandé au Maire de revenir sur sa décision et de condamner de façon ferme le projet de la Société SOREDIV. Copie en a été adressée individuellement à chaque conseiller municipal.

Dernière manoeuvre encore : la SOREDIV a affiché un après-midi "porte ouverte" le 30 juillet, mais le public ne doit pas s'y tromper, car il ne s'agit que de déchets tout-à-fait ordinaires. L'activité actuelle n'est pas celle pour laquelle elle a demandé autorisation, puisque par définition faute d'autorisation elle ne peut pour le moment la pratiquer. Dans ces conditions la visite des lieux ne permet pas de porter de jugement.

Enfin on ne doit pas faire de chantage au développement de l'emploi en sacrifiant la qualité de vie de la population. On peut faire mieux, plus loin, sans gêner personne.

Il est grand temps en France, au moment où nous sommes heureusement contraints de supprimer d'ici 4 ans toutes les décharges publiques, que les entreprises sérieuses apportent un plan d'ensemble et des solutions réfléchies pour éliminer rationnellement les déchets industriels de toutes sortes et les ordures ménagères, sans altérer l'environnement des générations futures, ni le cadre de vie des habitants d'aujourd'hui.

Il serait dommage qu'un entêtement illusoire aboutisse à ce que la SOREDIV se cramponne en conflit permanent avec les habitants de la commune où elle s'est invitée sans le moindre esprit de concertation.

Elle est là depuis 3 mois, les habitants du quartier depuis 30 ans.

L'ADEMUB entend continuer son action auprès de toutes les autorités représentatives. Normalement un Conseil Municipal devrait donner son avis sur la demande entre le 6 et le 20 août prochain (délai légal). Nous espérons que ce Conseil sera annoncé avec une large publicité et suffisamment à l'avance pour que, si vous n'êtes pas en vacances, vous puissiez assister aux débats.

Attention, ce ne sera pas terminé, parce qu'après c'est le Préfet qui décidera, d'après les résultats de l'enquête, l'avis du Commissaire-Enquêteur et l'avis du Conseil Municipal.

A suivre.